

La baisse du prix de la laine, qui constitue le principal élément de l'exportation argentine, s'est prolongée jusqu'au mois de février de l'année 1895, pour faire place à un mouvement de hausse de 15 à 20 0/0. Mais, en dépit de cette dépréciation considérable de la valeur des toisons en 1894, l'exportation ne s'est pas moins élevée, dans cette année, à 167 millions de francs au lieu de 147 millions en 1893, d'où ressort une augmentation de 20 millions d'une année sur l'autre.

L'amélioration du bétail indigène, entreprise et poursuivie avec activité et persévérance par les éleveurs de la Plata et favorisée, en outre, par l'intensité croissante de la demande, a puissamment aidé au développement de l'exportation du bétail sur pied.

De son côté, le gouvernement, dans les principaux ports d'embarquement de la Plata et de Buenos-Ayres, a soumis le bétail présenté pour l'exportation à une surveillance rigoureuse, et a pris à sa charge l'établissement d'abris où les animaux peuvent séjourner dans de bonnes conditions d'hygiène et d'alimentation, avant leur installation à bord. Quant aux moyens de transport, il y sera pourvu par la construction de navires munis d'aménagements spéciaux, et déjà une société anglaise a mis à la disposition du commerce d'exportation six navires de ce nouveau type.

En 1889, la République Argentine livrait à l'exportation 139,526 bœufs et 19,526 moutons sur pied. En 1894, le total se montait à 220,490 bœufs, 122,218 moutons.

COMPTES-RENDUS

Mardi, a eu lieu l'assemblée mensuelle des Commissaires du Havre de Montréal sous la présidence de M. H. Bulmer.

Étaient présents: MM. V. Hudon, Frank Hart, L. E. Morin, Richard White, John Torrance, H. Laporte et le maire Wilson-Smith.

Les Pères Rédemptoristes, propriétaires du couvent des Carmélites, à Hochelaga, informent la commission qu'ils se proposent de construire, au printemps, un mur en pierre entre leur propriété et celles des Commissaires du Havre et ils demandent l'autorisation pour l'entrepreneur de déposer une partie des matériaux de construction sur le terrain des Commissaires, étant entendu que ce dépôt ne devra gêner en rien le trafic.

Renvoyé pour examen à la prochaine réunion.

Le Secrétaire de la Commission devra remercier, au nom des Commissaires du Havre, M. La Coste, ingénieur en chef du département des travaux publics, à Ottawa, de son envoi d'une série de cartes indiquant les améliorations ap-

portées jusqu'à ce jour au chenal du fleuve.

Les changements devront être faits sur les cartes officielles de la Commission du Havre ainsi que sur les cartes qu'elle vend de temps à autre.

M. Sévère Perron, apprenti pilote écrit que, bien qu'il ait passé avec succès ses examens de pilote, depuis plus de deux ans, il n'a pas monté en grade, l'ouverture de la navigation étant prochaine, il demande que les Commissaires veuillent bien s'intéresser à lui.

Il est décidé que la demande de M. Perron sera examinée à la prochaine vacance de pilote, les cadres étant actuellement remplis.

BOARD OF TRADE

M. R. Bickerdike a présidé l'assemblée hebdomadaire mardi. Étaient également présents, MM. John Torrance, John McKergow, Chas. F. Smith, Chas. Chaput, David McFarlane, Chas. McLean, Wm McNally, Henry Mills, Wm Nivin, Jas. E. Rendell, G. F. C. Smith et David G. Thompson.

On lit une lettre du président de la "Canadian Marine Association" demandant au Board of Trade de s'opposer, devant le Sénat, à la construction d'un pont sur la rivière St-Clair, entre Détroit et Windsor.

Le Board of Trade ne voit pas d'inconvénient à la construction de ce pont pourvu qu'il ait une hauteur suffisante pour permettre le passage de n'importe quel navire.

M. D. G. Thompson a été choisi comme délégué du Board of Trade au Sénat pour y parler dans ce sens.

BOARD OF TRADE

L'assemblée régulière du conseil du Board of Trade a eu lieu mardi après-midi; M. R. Bickerdike présidait.

Le secrétaire donne lecture d'une communication du ministre du commerce relative à la nomination d'une personne chargée de peser le beurre et le fromage destinés à l'exportation. Le ministre annonce qu'il fera connaître sa décision après avoir étudié la question.

Lecture a été faite du rapport préparé par le comité spécial nommé à la dernière séance concernant certaines taxes imposées aux vaisseaux faisant le service jusqu'à Terre-Neuve. Ce rapport dit que l'imposition de \$5 sur tous les vaisseaux qui voyagent dans le golfe est trop lourde. On propose de la réduire à \$1 seulement pour les vaisseaux transportant une cargaison de pas moins de 150 tonnes. Le comité demande de plus l'abolition des taxes imposées sur les vaisseaux qui quittent le port la nuit.

Le conseil approuve entièrement ces deux propositions.

On donne lecture d'une lettre de la Canadian Marine Association demandant au conseil de s'unir à elle pour s'opposer à la proposition qui doit être présentée au sénat, relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ste-Claire, entre Windsor et Détroit.

Le conseil ne s'oppose pas à la construction de ce pont, pourvu qu'il soit assez élevé pour permettre à tous les vaisseaux de passer sous ses arches, et, pourvu aussi qu'aucun pilier ou brise-lame ne soit placé dans la partie navigable de la rivière. M. D. S. Thompson a été chargé de se rendre à Ottawa pour exposer au comité du sénat les torts considérables qu'un pilier placé dans la partie navigable de la rivière causerait à la navigation.

Le projet de loi soumis au parlement

impérial, qui, s'il est adopté, empêchera l'exportation du bétail vivant en Angleterre, est ensuite discuté. Le conseil décide de démontrer au premier ministre toute l'importance qu'il y a pour Montréal de faire abandonner ce projet, et d'adresser par câble, aux autorités impériales, l'opposition énergique que manifeste le Board of Trade de Montréal, à cette législation.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

L'assemblée ordinaire de cette association a eu lieu vendredi sous la présidence de M. Joseph Contant.

Après l'expédition des affaires courantes, M. Contant a expliqué la position qu'il avait prise à la grande assemblée des citoyens, lundi dernier, relativement à l'exposition. Il a approuvé le rapport des contribuables de Montréal dans lequel il est démontré qu'il est impossible d'organiser avec succès une aussi grosse entreprise à aussi brève échéance.

La conduite du président a été unanimement approuvée par les membres présents.

M. J. X. Perrault a proposé, secondé par M. L. E. Morin, qu'une conférence de toutes les chambres de commerce de la province soit annoncée aussitôt que possible. On y discuterait un programme d'études et de progrès pour le grand congrès des chambres de Commerce de l'Empire qui doit être tenu à Londres en juin prochain.

La motion a été adoptée et un comité, composé de MM. Contant, Racine, Boivin, Perrault et Morin, nommé pour organiser la conférence proposée.

Le président, M. Contant, a été chargé de voir le maire pour étudier avec lui ce qu'il y a de vrai dans la rumeur qui veut que la compagnie du Pacifique transporte petit à petit ses ateliers de réparations de Montréal à Perth, Ont. On dit même que plusieurs chars, chargés de matériel et d'outils, sont déjà partis ces jours derniers.

Ont été admis comme nouveaux membres: MM. Joseph Lafrenière, manufacturier; R. Laurendeau, avocat et M. Langlois, marchand, tous de Montréal.

Aux épiciers en détail de la cité de Montréal

A une réunion de l'Association des épiciers de Montréal, il a été décidé d'adresser à chacun des épiciers la présente circulaire, dans le but d'encourager ceux-ci à faire partie de la dite Association; donnant par là plus de force à nos demandes et requêtes au Conseil de Ville et au Gouvernement, et pour faciliter le commerce général d'épicerie.

L'état financier de l'Association des épiciers de Montréal est florissant; et malgré le petit nombre de nos membres, nous avons réussi à obtenir plusieurs amendements au règlement du Conseil de Ville et du gouvernement provincial d'une manière avantageuse pour les épiciers en général; il ne serait pas juste, en conséquence, que tout le poids de ces démarches retombe sur les membres de cette Association.

Il n'y a pas le moindre doute que si tous les épiciers de Montréal jugent à propos de s'unir à nous, en devenant membres de notre Association, nous aurons beaucoup plus d'influence et de facilité à obtenir les amendements requis aux lois qui nous gouvernent.

En 1886, nous avons obtenu du Conseil de Ville un amendement par lequel il nous a été permis de vendre les légumes et le grain au poids, au lieu de à la mesure comme autrefois.

Après beaucoup de démarches, nous avons obtenu des manufacturiers et des marchands de gros la promesse de ne pas vendre aux consommateurs sous aucune circonstance.